

Délibération 2020-13-CA P

Séance du 12 mars 2020

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

**Nombre de semestres accordés au titre de l'établissement dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant le jeudi 12 mars 2020 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux Enseignants-Chercheurs et portant statut particulier du corps des Professeurs des Universités et du corps des Maîtres de Conférences ;

Vu la délibération 2017-27-CA P relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés recherche ou conversions thématiques (CRCT) ;

Vu le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Monsieur le Président donne la parole à Mme Isabelle KUSTOSZ, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines, qui propose aux membres de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés au titre de l'année universitaire 2020-2021 par l'établissement.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) à hauteur de 6 semestres pour l'année universitaire 2020-2021 au titre de l'établissement.**

**Pour : 27 voix**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Valenciennes, le 23 mars 2020

Le Président de  
l'Université Polytechnique Hauts-de-France  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

